

État actuel des services en français (SLF)

Bien qu’aucune recommandation ne soit fournie dans le rapport administratif, le conseil municipal pourrait envisager de demander à la Province de réviser la partie 9 de la Charte en fonction de la prestation de services en français que la population winnipegoise francophone trouvera la plus importante et la plus utile, pour autant que nous obtenions des ressources supplémentaires liées à la prestation de services dans les deux langues officielles. On devrait ensuite adopter une nouvelle version du Règlement municipal sur la prestation de services municipaux dans les deux langues officielles tenant compte des nouvelles exigences de la Charte.

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l’exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l’exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
Langue des travaux	<u>453(1)</u> Toute personne a le droit d'employer le français, en plus de l'anglais, à l'égard d'une question particulière étudiée au cours des travaux du conseil ou d'un de ses comités en donnant un avis en ce sens. Les travaux portant sur la question se déroulent alors en français ou sont interprétés simultanément dans cette langue.	Oui	Bureau du greffier	Interprétation simultanée à toutes les réunions du Comité municipal de Riel	Oui	Appuyé par les parties intéressées	CHARTÉ : On offre des services d'interprétation simultanée lors des séances du conseil municipal. Les procédures impliquant des résidents qui faisaient partie du district de Riel mais qui n'en font plus partie en raison des changements aux limites des quartiers n'ont plus accès à ce service pour les comités municipaux du secteur.
				Interprétation simultanée aux réunions du Conseil et de ses comités, sur préavis suffisant	Oui	Appuyé par les parties intéressées	
Avis	<u>453(2)</u> L'avis est donné par écrit et fait mention de la question ainsi que des travaux en cause. Il est transmis au greffier municipal : a) dans le cas d'une séance ordinaire du conseil, au plus tard deux jours ouvrables avant les travaux;	Oui	Bureau du greffier			Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
	b) dans le cas d'une séance extraordinaire ou d'urgence du conseil, dans un délai raisonnable compte tenu du préavis donné pour la séance extraordinaire ou d'urgence.						
Langues officielles à l'hôtel de ville	<u>454(1)</u> Toute personne a le droit d'obtenir, dans la langue officielle de son choix et dans un délai raisonnable après en avoir fait la demande, les services municipaux qui sont offerts dans n'importe quel bureau de la ville situé à l'hôtel de ville et de se faire servir oralement dans la langue officielle de son choix dans le cadre de la fourniture de ces services.	Non			Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	<i>CHARTÉ</i> : Les exigences ne reflètent pas les priorités actuelles de la population winnipegoise francophone. C'est particulièrement vrai pour ce qui est de l'accent sur les services en français dans le quartier de Saint-Boniface et le district de Riel, alors que les Winnipegois francophones se trouvent de plus en plus dans toute la ville, ou dans les cas où le grand public demande un service en français.
			Secrétariat du directeur municipal	Accueil et services bilingues, 510, rue Main, 3 ^e étage	Non		
			Service des finances générales	Accueil et services bilingues, caissiers, 510, rue Main, rez-de-chaussée	‡	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
			Services généraux (n'est plus un service)	Accueil et services bilingues	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Services des ressources humaines, 510, rue Main, rez-de-chaussée	‡	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
			Bureau du greffier	Accueil et services bilingues	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Service de renseignements de l'hôtel de ville, Immeuble du Conseil, 510, rue Main, rez-de-chaussée	‡		
				Kiosque d'information de l'hôtel de ville, Immeuble du Conseil, 510, rue Main, rez-de-chaussée	‡		
			Bureau des conseillers	Accueil et services bilingues, 510, rue Main, rez-de-chaussée	Non		
			Bureau du maire	Accueil et services bilingues, Immeuble du Conseil, 510, rue Main	Non		
				Visites guidées de l'Immeuble du Conseil dans les deux langues officielles (sur demande)	‡		

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
			Service des eaux et des déchets	Comptoir de services à la clientèle, 510, rue Main, rez-de-chaussée	‡	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
Langues officielles — zone désignée	<u>454(2)</u> Si un service municipal n'est pas offert dans les deux langues officielles dans la zone désignée, toute personne a le droit d'obtenir, dans un délai raisonnable après en avoir fait la demande, le service municipal dans la langue officielle de son choix dans un autre bureau que le conseil désigne par règlement municipal pris en vertu du paragraphe 460(1) pour l'application du présent paragraphe et de se faire servir oralement dans la langue officielle de son choix dans le cadre de la fourniture du service en cause.	Non	Tous les services, les organismes de services spéciaux et les bureaux des représentants élus		Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	<i>CHARTÉ</i> : Les exigences ne reflètent pas les priorités actuelles de la population winnipegoise francophone. C'est particulièrement vrai pour ce qui est de l'accent sur les services en français dans le quartier de Saint-Boniface et le district de Riel, alors que les Winnipegois francophones se trouvent de plus en plus dans toute la ville, ou dans les cas où le grand public demande un service en français.
			Secrétariat du directeur municipal	Accueil et services bilingues, 510, rue Main, 3 ^e étage	Oui		
			Bureau du greffier	Accueil et services bilingues, Service de renseignements de l'hôtel de ville, Immeuble du Conseil, 510, rue Main, rez-de-chaussée	‡	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
				Accueil et services bilingues, Kiosque d'information de l'hôtel de ville, Immeuble du Conseil, 510, rue Main, rez-de-chaussée	‡	Appuyé par l'entremise du sondage public	
				Accueil et services bilingues, Bureaux des comités municipaux, Immeuble du Conseil, rez-de-chaussée	Non		
				Accueil et services bilingues, Comité de révision, 300, avenue Assiniboine	Non		
			Services communautaires	Accueil et services bilingues, 395, rue Main, rez-de-chaussée	Non		
				Accueil et services bilingues, Agence des fourrières, 1057, avenue Logan	Non		
				Services et affichage bilingues dans le zoo du parc Assiniboine	‡		
			Service des finances générales	Accueil et services bilingues, caissiers, 510, rue Main, rez-de-chaussée	‡	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Accueil et services bilingues, Division de la gestion du matériel, 185, rue King, rez-de-chaussée	Non	Appuyé par les parties intéressées	
				Accueil et services bilingues, Direction des assurances et des demandes d'indemnisation, 185, rue King, 3 ^e étage	Non		

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
			Services généraux	Accueil et services bilingues, Services des ressources humaines, 510, rue Main, rez-de-chaussée	†		
			Bureau des conseillers	Accueil et services bilingues, 510, rue Main, rez-de-chaussée	Non	Appuyé par les parties intéressées	
			À AJOUTER : Service à la clientèle et des communications	Services bilingues, 510, rue Main, rez-de-chaussée	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Services bilingues, Service de renseignements 311	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Services bilingues, Division des communications	Oui	Appuyé par les parties intéressées	
				Services bilingues, Bureau de la participation publique	Oui	Appuyé par les parties intéressées	
			Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence	Accueil et services bilingues, Bureaux administratifs, 151, rue Princess, 5 ^e étage	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
			Bureau du maire	Accueil et services bilingues, Immeuble du Conseil, 510, rue Main	Non		

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
			Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement	Accueil et services bilingues, 30, rue Fort, Demandes de permis	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Accueil et services bilingues, 30, rue Fort, Demandes de dérogation et d'utilisation conditionnelle	Non	Appuyé par l'entremise du sondage public	
			Service de police	Accueil et services bilingues, Bureau de faction, 151, rue Princess, rez-de-chaussée	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Accueil et services bilingues, Bureau de la circulation routière, 151, rue Princess, rez-de-chaussée	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Accueil et services bilingues, Bureau du Chef de police, 151, rue Princess, 5 ^e étage	Non	Appuyé par les parties intéressées	
			Service de l'évaluation foncière	Accueil et services bilingues, 457, rue Main, rez-de-chaussée	Oui	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
			Service des travaux publics	Accueil et services bilingues, Demandes de permis, 1155, avenue Pacific	Non	Appuyé par les parties intéressées	

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
			Régie des transports	Accueil et services bilingues, Bureaux principaux de la Régie des transports, 421, rue Osborne	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
			Service des eaux et des déchets	Accueil et services bilingues, Comptoir de services à la clientèle, 510, rue Main, rez-de-chaussée	‡	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
Communication écrite	<u>454(3)</u> Toute personne qui communique par écrit avec la ville a le droit de recevoir une réponse écrite dans la langue officielle de son choix.	Non	Tous les services, les organismes de services spéciaux et le bureau des représentants élus	<u>Tous les services – Annexe « A »</u> Correspondance avec les citoyens dans les deux langues	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
Communications subséquentes	<u>454(4)</u> La personne qui communique dans une des langues officielles, oralement ou par écrit, en vertu des droits qui lui sont conférés par le présent article a le droit d'utiliser et d'exiger l'utilisation de la même langue dans toutes les communications subséquentes, orales ou écrites, ayant trait à la même question.	Non	Tous les services, les organismes de services spéciaux et le bureau des représentants élus	<u>Tous les services – Annexe « A »</u> Correspondance avec les citoyens dans les deux langues	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
			Secrétariat du directeur municipal	Services bilingues	Oui		

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
			Bureau du greffier	Services bilingues	Non	Appuyé par les parties intéressées	
			Services communautaires	Centre de services bilingues, 614, rue Des Meurons	Oui	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Accueil et services bilingues, 395, rue Main, rez-de-chaussée	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Accueil et services bilingues Agence des fourrières, 1057, avenue Logan	Non		
				Services bilingues à la piscine Bonivital	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Services bilingues au cimetière de Saint-Vital	Non		
				Services bilingues dans le District de Riel	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
			Service des finances générales	Services bilingues	Non		

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
			Services généraux	Services bilingues, Services des ressources humaines	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
			Service à la clientèle et des communications	Services bilingues, Service de renseignements 311	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Services bilingues, Division des communications générales	Non	Appuyé par les parties intéressées	
				Services bilingues, Bureau de la participation publique	Oui	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
			Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence	Services bilingues	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
			Bureau du maire	Services bilingues	Non		
			Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement	Services bilingues	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
			Service de police	Services bilingues	Non		

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
			Service de l'évaluation foncière	Services bilingues	Non		
			Service des travaux publics	Services bilingues	Non		
			Régie des transports	Services bilingues	Non		
			Service des eaux et des déchets	Services bilingues	Non		
Bureau de Saint-Boniface	<u>454(5)</u> La ville établit, dans le vieux Saint-Boniface, un bureau offrant, dans les deux langues officielles, les services municipaux prévus par le règlement municipal pris en vertu du paragraphe 460(1) pour l'application du présent paragraphe.	Oui	Service responsable : Service à la clientèle et des communications de la Direction municipale en partenariat avec tous les services et les organismes de services spéciaux	4. Les services à fournir dans le Vieux Saint-Boniface, plus précisément au 614 de la rue Des Meurons, en vertu du paragraphe 454(5) de la Charte de la ville de Winnipeg sont ceux indiqués à l'annexe « A »; <u>Services communautaires – Annexe « A »</u> Centre de services bilingues, 614, rue Des Meurons	Oui	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	<i>CHARTÉ</i> : Les exigences ne reflètent pas les priorités actuelles de la population winnipegoise francophone. C'est particulièrement vrai pour ce qui est de l'accent sur les services en français dans le quartier de Saint-Boniface et le district de Riel, alors que les Winnipegois francophones se trouvent de plus en plus dans toute la ville, ou dans les cas où le grand public demande un service en français.
Application	<u>455(1)</u> Le présent article s'applique aux services municipaux qui sont offerts à l'extérieur des	Pas clair si une exigence est imposée			Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	<i>CHARTÉ</i> : Malheureusement, la portée des obligations de la Ville en vertu de cette disposition n'est pas claire. Notamment, les services compris dans l'énoncé « services municipaux qui

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
	bureaux.						sont offerts à l'extérieur des bureaux » ne sont pas clairs.
			Services communautaires	Inscription bilingue aux programmes de loisirs dans le District de Riel	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Services bilingues	Oui		
			Service des finances générales	Services bilingues	Non		
			Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement	Services bilingues	Non	Appuyé par les parties intéressées	
				Évaluateurs bilingues (sur demande) dans le District de Riel	Non	Appuyé par les parties intéressées	
			Service de police	Accueil bilingue	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Services bilingues	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
			Service de l'évaluation foncière	Accueil bilingue	Oui	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Services bilingues	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
			Régie des transports	Services téléphoniques bilingues - Ligne d'information de la Régie (986-5700)	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Information bilingue sur la Régie des transports	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
			Service des eaux et des déchets	Services bilingues	Oui	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
Langues officielles — Saint-Boniface	<u>455(2)</u> Les résidents de Saint-Boniface ont le droit de recevoir, dans la langue officielle de leur choix, soit à leur résidence, soit à une installation de la ville située dans le quartier, les services municipaux qui sont ordinairement fournis à ces endroits.	Non	Tous les services, les organismes de services spéciaux et le bureau des représentants élus	4. Les services à fournir dans le Vieux Saint-Boniface, plus précisément au 614 de la rue Des Meurons, en vertu du paragraphe 454(5) de la Charte de la ville de Winnipeg sont ceux indiqués à l'annexe « A »; <u>Services communautaires – Annexe « A »</u> Centre de services bilingues, 614, rue Des Meurons	Oui	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	<i>CHARTÉ</i> : Les exigences ne reflètent pas les priorités actuelles de la population winnipegaise francophone. C'est particulièrement vrai pour ce qui est de l'accent sur les services en français dans le quartier de Saint-Boniface et le district de Riel, alors que les Winnipegois francophones se trouvent de plus en plus dans toute la ville, ou dans les cas où le grand public demande un service en français.
			Services communautaires	Services de bibliothèque bilingues, Succursale de Saint-Boniface	Oui	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Services de bibliothèque bilingues, Succursale du Parc Windsor	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Services et affichage bilingues dans le District de Riel, y compris à la piscine Bonivital	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Services bilingues : Terrain de golf du Parc Windsor	Oui		

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
			Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement	Inspections de bâtiments dans le District de Riel par du personnel bilingue (sur demande)	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
			Service de police	Services bilingues en tout temps au poste du District n° 5, 227, boulevard Provencher	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
			Service des travaux publics	Services et affichage bilingues dans le District de Riel, y compris : à l'aréna Bertrand	Non		
				Services et affichage bilingues dans le District de Riel, y compris : à l'aréna Maginot	Non		
Langues officielles — zone désignée	<u>455(3)</u> Les résidents de la zone désignée qui se rendent à une installation de la ville dans laquelle un service municipal est ordinairement fourni ont le droit de recevoir ce service dans l'une ou l'autre des langues officielles dans la zone désignée ou aux endroits que le conseil désigne par règlement municipal pris en vertu du paragraphe 460(1) pour l'application du présent paragraphe.	Non	Tous les services, les organismes de services spéciaux et les représentants élus		Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	<i>CHARTÉ</i> : Les exigences ne reflètent pas les priorités actuelles de la population winnipegoise francophone. C'est particulièrement vrai pour ce qui est de l'accent sur les services en français dans le quartier de Saint-Boniface et le district de Riel, alors que les Winnipegois francophones se trouvent de plus en plus dans toute la ville, ou dans les cas où le grand public demande un service en français.

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
			Secrétariat du directeur municipal	Accueil et services bilingues, 510, rue Main, 3 ^e étage	Oui		
			Bureau du greffier	Accueil et services bilingues, Service de renseignements de l'hôtel de ville (986-2171), Immeuble du Conseil, 510, rue Main, rez-de-chaussée	Non	Appuyé par les parties intéressées	
				Accueil et services bilingues, Kiosque d'information de l'hôtel de ville, Immeuble du Conseil, 510, rue Main, rez-de-chaussée	‡		
				Accueil et services bilingues, Bureaux des comités municipaux, Immeuble du Conseil, rez-de-chaussée	Non	Appuyé par les parties intéressées	
				Accueil et services bilingues, Comité de révision, 300, avenue Assiniboine	Non		
			Services communautaires	Accueil et services bilingues 395, rue Main, rez-de-chaussée	Non		
				Accueil et services bilingues Agence des fourrières, 1057, avenue Logan	Non		
				Services et affichage bilingues dans le zoo du parc Assiniboine	Non		

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
			Service des finances générales	Accueil et services bilingues Caissiers, 510, rue Main, rez-de-chaussée	‡	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Accueil et services bilingues, Division de la gestion du matériel, 185, rue King, rez-de-chaussée	Non	Appuyé par les parties intéressées	
				Accueil et services bilingues, Direction des assurances et des demandes d'indemnisation, 185, rue King, 3 ^e étage	Non		
			Services généraux	Accueil et services bilingues, Services des ressources humaines, 510, rue Main, rez-de-chaussée	‡	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
			Bureau des conseillers	Accueil et services bilingues, 510, rue Main, rez-de-chaussée	Non		
			Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence	Accueil et services bilingues, Bureaux administratifs, 151, rue Princess, 5 ^e étage	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
			Bureau du maire	Accueil et services bilingues, Immeuble du Conseil, 510, rue Main	Non		

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
			Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement	Accueil et services bilingues, Demandes de permis, 30, rue Fort	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Accueil et services bilingues, Demandes de dérogation et d'utilisation conditionnelle, 30, rue Fort	Non	Appuyé par les parties intéressées	
			Service de police	Accueil et services bilingues, Bureau de faction, 151, rue Princess, rez-de-chaussée	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Accueil et services bilingues, Bureau de la circulation routière, 151, rue Princess, rez-de-chaussée	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Accueil et services bilingues, Bureau du Chef de police, 151, rue Princess, 5 ^e étage	Non	Appuyé par les parties intéressées	
			Service de l'évaluation foncière	Accueil et services bilingues, 457, rue Main, rez-de-chaussée	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
			Service des travaux publics	Accueil et services bilingues, Demandes de permis, 1155, avenue Pacific	Non		
			Régie des transports	Accueil et services bilingues, Bureaux principaux de la Régie des transports, 421, rue Osborne	Non		
			Service des eaux et des déchets	Accueil et services bilingues, Comptoir de services à la clientèle, 510, rue Main, rez-de-chaussée	Non		
Communications subséquentes	<u>455(4)</u> La personne qui, en vertu du présent article, a droit à la fourniture d'un service municipal dans la langue officielle de son choix et qui communique dans cette langue avec la ville à l'égard de ce service a le droit d'utiliser et d'exiger l'utilisation de la même langue dans toutes les communications orales ou écrites ayant trait à ce service.	Non	Tous les services, les organismes de services spéciaux et le bureau des représentants élus	<u>Tous les services – Annexe « A »</u> Correspondance avec les citoyens dans les deux langues	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	<i>CHARTÉ</i> : Les exigences ne reflètent pas les priorités actuelles de la population winnipegoise francophone. C'est particulièrement vrai pour ce qui est de l'accent sur les services en français dans le quartier de Saint-Boniface et le district de Riel, alors que les Winnipegois francophones se trouvent de plus en plus dans toute la ville, ou dans les cas où le grand public demande un service en français.
				Services bilingues aux résidences du quartier de Saint-Boniface	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
				Services bilingues aux résidences des autres secteurs du District de Riel (sur demande)	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
Documents	<u>456(1)</u> Les documents, notamment les avis, les états de compte, les certificats et les demandes écrites, que la ville envoie ou donne aux résidents de la zone désignée sont rédigés dans les deux langues officielles.	Non	Tous les services, les organismes de services spéciaux et le bureau des représentants élus	Avis et relevés bilingues aux résidents du District de Riel	Non	Appuyé par les parties intéressées	<i>CHARTÉ</i> : Les exigences ne reflètent pas les priorités actuelles de la population winnipegoise francophone. C'est particulièrement vrai pour ce qui est de l'accent sur les services en français dans le quartier de Saint-Boniface et le district de Riel, alors que les Winnipegois francophones se trouvent de plus en plus dans toute la ville, ou dans les cas où le grand public demande un service en français.
				Avis et annonces concernant le District de Riel en format bilingue	Non	Appuyé par les parties intéressées	
				Formulaires, pièces d'identité et certificats bilingues à l'intention du grand public	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
			Bureau du greffier	Services et renseignements relatifs aux élections offerts dans les deux langues officielles aux résidents du District de Riel	Oui	Appuyé par les parties intéressées	
			Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence	Programme de sécurité incendie, Communication avec les écoles, Relations communautaires	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
			Service de police	Prévention du crime, Communication avec les écoles, Relations communautaires	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
			Service des eaux et des déchets	Services bilingues	Oui		
Formules et brochures	<u>456(2)</u> Les formules de demande ainsi que les brochures, les dépliants et les imprimés d'information du même genre que la ville fournit ou distribue au grand public sont offerts dans les deux langues officielles dans la zone désignée.	Non	Tous les services, les organismes de services spéciaux et le bureau des représentants élus	Dépliants, brochures, etc., à la disposition de tous les citoyens dans les deux langues officielles	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	<i>CHARTÉ</i> : On devrait envisager des amendements visant à accorder moins d'importance aux « imprimés d'information » afin d'accentuer les communications électroniques, étant donné que les obligations en question ont été imposées il y a des décennies et qu'elles ne reflètent pas les changements qui se sont produits au niveau de la technologie des communications depuis cette époque. (Par exemple, la <i>Charte</i> impose des exigences relativement aux imprimés d'information mais ne se prononce pas sur les renseignements en ligne ou les courriers électroniques.)
			Services communautaires	Inscription bilingue aux programmes de loisirs dans le District de Riel	±	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
			Services généraux	Services bilingues – Services des ressources humaines	±	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
			Service des travaux publics	Demandes de permis	±	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
Avis et offres d'emploi	<u>457(1)</u> La ville publie dans les deux langues officielles les avis concernant l'ensemble de la zone désignée, qu'ils visent ou non le reste de la ville, ainsi que les offres d'emploi exigeant que les candidats aient des compétences dans ces deux langues.	Oui	Tous les services, les organismes de services spéciaux et le bureau des représentants élus	Avis et annonces concernant le District de Riel en format bilingue	Oui		<i>CHARTÉ</i> : Les exigences ne reflètent pas les priorités actuelles de la population winnipegoise francophone. C'est particulièrement vrai pour ce qui est de l'accent sur les services en français dans le quartier de Saint-Boniface et le district de Riel, alors que les Winnipegois francophones se trouvent de plus en plus dans toute la ville, ou dans les cas où le grand public demande un service en français.
		Oui	Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement	Demandes de dérogation et d'utilisation conditionnelle	Oui		
	<u>457(2)</u> Les versions française et anglaise des offres d'emploi ou des avis publics visés au paragraphe (1) peuvent	Cela porte sur l'absence d'une obligation	Tous les services, les organismes de services spéciaux et le	Avis et annonces concernant le District de Riel en format bilingue	Non		<i>CHARTÉ</i> : Malheureusement, les obligations prévues par la <i>Charte</i> ne sont pas claires, étant donné qu'aucune exigence n'est requise.

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
	paraître dans des publications distinctes.	plutôt que sur une exigence	bureau des représentants élus				
			Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement	Demandes de dérogation et d'utilisation conditionnelle	Oui		
Panneaux — services municipaux	<u>458(1)</u> La ville érige et entretient, à l'intérieur et à l'extérieur de chaque endroit où des services municipaux sont offerts dans les deux langues officielles, des panneaux indiquant, dans ces deux langues, les services offerts dans les deux langues à cet endroit.	Non	Service des travaux publics	Panneaux d'information bilingues à l'extérieur et à l'intérieur des édifices municipaux lorsque le prévoit la <i>Charte sur la ville de Winnipeg</i>	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	<i>CHARTÉ</i> : Malheureusement, les obligations prévues par la <i>Charte</i> ne sont pas claires et la portée exacte des obligations de la Ville doit être clarifiée.
Panneaux — renseignements généraux	<u>458(2)</u> En plus des panneaux visés au paragraphe (1), sont érigés et entretenus dans les deux langues officielles les panneaux qui fournissent des renseignements au public et qui sont situés à l'intérieur ou à l'extérieur des endroits offrant des services municipaux dans les deux langues officielles.	Non	Tous les services, les organismes de services spéciaux et les bureaux des représentants élus	Panneaux d'information bilingues à l'extérieur et à l'intérieur des édifices municipaux lorsque le prévoit la <i>Charte sur la ville de Winnipeg</i>	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	<i>CHARTÉ</i> : Les exigences ne reflètent pas les priorités actuelles de la population winnipegaise francophone. C'est particulièrement vrai pour ce qui est de l'accent sur les services en français dans le quartier de Saint-Boniface et le district de Riel, alors que les Winnipegais francophones se trouvent de plus en plus dans toute la ville, ou dans les cas où le grand public demande un service en français.

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
Panneaux routiers et plaques de rues	<u>458(3)</u> Les indications que portent les plaques de rues et les panneaux routiers érigés et entretenus dans Saint-Boniface et, dans la mesure du possible, dans le reste de la zone désignée sont rédigées dans les deux langues officielles.	Oui	Service des travaux publics	Indicateurs de rues et signaux routiers bilingues dans le District de Riel	Oui	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	<i>CHARTÉ</i> : Dépend de la longueur du panneau routier ou de la plaque de rue pour les autres secteurs désignés.
Contenu du guide d'accès	<u>459(1)</u> La ville fait publier, dans les deux langues officielles, un guide d'accès aux services municipaux en français dans lequel se trouvent : a) un énoncé des droits établis et des obligations prévues à la présente partie; b) des détails sur les mesures que la ville a prises pour remplir ses obligations et, notamment, une liste des bureaux offrant des services municipaux en français, accompagnée de leur adresse et de leur numéro de téléphone, ainsi qu'une mention de la disponibilité des services - soit en tout temps durant les heures normales de bureau, soit	Non	Tous les services, les organismes de services spéciaux et les bureaux des représentants élus	Information bilingue sur les sites Web de la ville	Non	Les parties intéressées et le public qui a répondu au sondage ont voulu un endroit centralisé pour accéder aux services en français; cela pourrait être le site Web plutôt qu'un guide d'accès imprimé.	<i>CHARTÉ</i> : Mérite d'être discuté davantage avec la communauté étant donné que le guide d'accès n'est plus publié

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
	dans un délai raisonnable suivant une demande; c) les renseignements qui portent sur la structure administrative de la ville et de ses services et qui sont nécessaires à l'exercice des droits prévus à la présente partie.						
Fourniture du guide d'accès	<u>459(2)</u> La ville veille à ce que des exemplaires du guide soient offerts : a) dans chaque installation ou bureau municipal de la zone désignée; b) dans chaque installation ou bureau qui se trouve aux endroits que le conseil désigne par règlement municipal pris en vertu du paragraphe 460(1) pour l'application de la présente partie; c) dans les autres endroits qu'elle juge appropriés.	Non	Tous les services, les organismes de services spéciaux et les bureaux des représentants élus		Non	Les parties intéressées et le public qui a répondu au sondage ont voulu un endroit centralisé pour accéder aux services en français; cela pourrait être le site Web plutôt qu'un guide d'accès imprimé.	<i>CHARTÉ</i> : Mérite d'être discuté davantage avec la communauté étant donné que le guide d'accès n'est plus publié.

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
Mise à jour du guide	<u>459(3)</u> La ville publie une version à jour du guide d'accès : a) dans un délai raisonnable après qu'une partie importante des renseignements qui s'y trouvent deviennent périmés; b) au moins une fois tous les trois ans.	Non	Tous les services, les organismes de services spéciaux et les bureaux des représentants élus		Non	Les parties intéressées et le public qui a répondu au sondage ont voulu un endroit centralisé pour accéder aux services en français; cela pourrait être le site Web plutôt qu'un guide d'accès imprimé.	<i>CHARTÉ</i> : Mérite d'être discuté davantage avec la communauté étant donné que le guide d'accès n'est plus publié.
Règlement municipal de mise en application	<u>460(1)</u> La ville est tenue de maintenir en vigueur en tout temps un règlement municipal de mise en application de la présente partie; le règlement comporte une annexe qui donne la date à compter de laquelle chaque service décrit dans le règlement sera fourni dans les deux langues officielles à un bureau désigné dans le règlement.	Oui	Tous les services, les organismes de services spéciaux et les représentants élus		Non		<i>CHARTÉ</i> : Le règlement municipal continue de très bien orienter les services et les organismes de services spéciaux. Toutefois, on doit encore actualiser et moderniser bien des parties afin de pouvoir respecter les obligations. Le moment est propice pour que la Ville réévalue la prestation de services en français à Winnipeg.
		Non	Tous les services, les organismes de services	Correspondance avec les citoyens dans les deux langues	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	L'exigence relative à l'adoption d'un règlement municipal requiert que la Ville dispose d'un règlement municipal; la Ville a respecté cette

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
			spéciaux et les représentants élus				exigence. La Ville a omis de se conformer au règlement municipal dans toute une gamme de circonstances. Toutefois, les omissions en question se rapportaient à d'autres parties de la Charte, et non au paragraphe 460(1).
				Information bilingue sur les sites Web de la ville	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Signalisation bilingue dans le District de Riel et les bureaux centraux	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
			Les services, les organismes de services spéciaux et les représentants élus	Annexe « A »	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
Services prioritaires	<u>460(2)</u> La ville donne priorité, dans le règlement municipal visé au paragraphe (1), à la	Non			Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	<i>CHARTÉ</i> : Le règlement municipal continue de très bien orienter les services et les organismes de services spéciaux. Le conseil municipal pourrait envisager de demander à la Province de

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
	fourniture, dans les deux langues officielles, des services de police, d'ambulance, de bibliothèque et de lutte contre l'incendie aux résidents de Saint-Boniface ainsi qu'à la programmation des loisirs pour ceux-ci.						réviser la partie 9 de la <i>Charte</i> en fonction de la prestation de services en français que la population winnipegoise francophone trouvera la plus importante et la plus utile, pour autant que nous obtenions des ressources supplémentaires liées à la prestation de services dans les deux langues officielles. On devrait ensuite adopter une nouvelle version du <i>Règlement municipal sur la prestation de services municipaux dans les deux langues officielles</i> tenant compte des nouvelles exigences de la <i>Charte</i> .
			Services communautaires	Services aquatiques	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Services de bibliothèque	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Services de loisirs	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
			Services à la clientèle et des communications	Service de renseignements 311, Accueil, 510, rue Main, rez-de-chaussée	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Centre de services bilingues, 614, rue Des Meurons	Oui	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Bureau de la participation publique	Oui	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Site Web	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
			Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence	911	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
				Accueil et services bilingues, Bureaux administratifs, 151, rue Princess, 5 ^e étage	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Urgences (la sécurité lors de perturbations météorologiques, ce qu'il faut faire en cas d'urgence, etc.)	±	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Programme de sécurité incendie, Communication avec les écoles, Relations communautaires	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
			Service de police	911	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Prévention du crime, Communication avec les écoles, Relations communautaires	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Accueil et services bilingues Bureau de faction, 151, rue Princess, rez-de- chaussée	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
				Accueil et services bilingues Bureau de la circulation routière, 151, rue Princess, rez-de-chaussée	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
				Services en ligne : signaler un crime, joindre le service non urgent	Non	Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	
Coordonnateur des services en français	<u>461</u> La ville nomme un Coordonnateur des services en français chargé :	Oui	Service responsable : Service à la clientèle et des communications de la Direction municipale en partenariat avec tous les services et les organismes de services spéciaux	Par l'intermédiaire du coordonnateur des services en français, le Secrétariat veille à ce que tous les services municipaux respectent les dispositions de la <i>Charte sur la ville de Winnipeg</i> en ce qui concerne la prestation des services en français et le présent plan d'action	Oui	Appuyé par les parties intéressées	<i>CHARTÉ</i> : En 2016, on a créé le poste de gestionnaire des services en français au sein du Bureau de la direction municipale. En 2019, le poste a été transféré au Service à la clientèle et des communications.

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
	a) d'aider à l'élaboration et à la coordination de l'application de la présente partie en conformité avec le règlement municipal pris en vertu du paragraphe 460(1);	Oui		Par l'intermédiaire du coordonnateur des services en français, le Secrétariat veille à ce que tous les services municipaux respectent les dispositions de la <i>Charte sur la ville de Winnipeg</i> en ce qui concerne la prestation des services en français et le présent plan d'action	Oui	Appuyé par les parties intéressées	<i>CHARTÉ</i> : En 2016, on a créé le poste de gestionnaire des services en français au sein du Bureau de la direction municipale. En 2019, le poste a été transféré au Service à la clientèle et des communications.
	b) de coordonner, de superviser et de surveiller la fourniture des services municipaux en conformité avec la présente partie de façon à remplir les conditions de celle-ci et de donner des conseils sur la fourniture de ces services.	Oui		Par l'intermédiaire du coordonnateur des services en français, le Secrétariat veille à ce que tous les services municipaux respectent les dispositions de la <i>Charte sur la ville de Winnipeg</i> en ce qui concerne la prestation des services en français et le présent plan d'action	Oui	Appuyé par les parties intéressées	<i>CHARTÉ</i> : En 2016, on a créé le poste de gestionnaire des services en français au sein du Bureau de la direction municipale. En 2019, le poste a été transféré au Service à la clientèle et des communications.
Rapport annuel présenté au ministre	<u>462</u> Le conseil présente au ministre, au plus tard quatre mois après la fin de l'exercice de la ville, un rapport annuel rédigé en français et en anglais portant sur le respect, par la ville, des exigences de la présente partie.	Oui	Service responsable : Service à la clientèle et des communications de la Direction municipale en partenariat avec tous les services et les organismes de services spéciaux		Oui		<i>CHARTÉ</i> : Affiché sur le site Web de la Ville.

État actuel des services en français (SLF)

Service Programme	Exigé par la Charte	La Ville respecte-t-elle l'exigence de la Charte?	Service ou OSS	Exigé par le règlement municipal	La Ville respecte-t-elle l'exigence du règlement?	Réactions obtenues lors de la participation publique	Commentaires
Plaintes	<u>463</u> Toute personne qui considère que la ville ne remplit pas les obligations que la présente partie lui impose peut déposer une plainte auprès de l'ombudsman.	Oui	Service responsable : Service à la clientèle et des communications de la Direction municipale en partenariat avec tous les services et les organismes de services spéciaux			Appuyé par les parties intéressées et par l'entremise du sondage public	<i>CHARTRE</i> : Nous offrons deux processus : plaintes informelles et formelles. Les personnes qui souhaitent déposer une plainte formelle doivent remplir le formulaire de plainte formelle et le soumettre à : Bureau de l'ombudsman du Manitoba 500, avenue Portage, bureau 750 (Colony Square) Winnipeg (Manitoba) R3C 3X1 204-982-9130 1-800-665-0531 (sans frais) 204-942-7803 (télécopieur) Courriel général : ombudsman@ombudsman.mb.ca En imprimant et en remplissant le <u>formulaire de plainte informelle</u>, et en l'envoyant par courrier ou par télécopieur à l'adresse suivante : Direction des services en français 510, rue Main, Winnipeg (Manitoba) R3B 1B9 204-949-1174 (télécopieur) En soumettant votre plainte à l'aide du <u>formulaire de plainte informelle en ligne</u>.

État actuel des services en français (SLF)

* Le nom de certains services a changé depuis l'adoption du règlement municipal : p. ex. Évaluation et taxes, Ressources humaines, Gestion des terrains de golf (qui n'est plus au sein des Services de soutien généraux)

** De nouveaux services ou organismes de services spéciaux ont été créés : Service à la clientèle et des communications; Direction du stationnement de Winnipeg; Gestion du matériel; Services aux animaux

± Établi après l'adoption du règlement municipal

‡ Le ou les postes n'existent plus au sein du service ou de l'organisme de services spéciaux ou ont été supprimés